communauté du
**PAYS D'AIX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 MAI 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

# 2011_B199

## OBJET : Collecte et traitement des déchets - Traitement - Enfouissement des déchets externalisés - Convention transactionnelle Agglopole Provence / CPA - Avenant n° 1

Le 19 mai 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 mai 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparade - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MORBELLI Pascale - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

# 10_02

DGA Environnement et Infrastructures
Direction Traitement des Déchets Ménagers
10_02_DIRTRAIT_b190511

**BUREAU DU 19 MAI 2011**

Rapporteur : Monsieur Michel BOULAN

**Objet : Traitement des Déchets – Enfouissement des déchets externalisés – Convention transactionnelle Agglopole Provence / CPA – Avenant n°1**
**Décision du Bureau.**

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix bénéficie d'un droit de tirage sur l'installation de stockage de déchets de l'Agglopole Provence de 25 000 tonnes en dédommagement d'un litige réglé en 2006 par une convention transactionnelle entre les deux EPCI.

Aujourd'hui, il convient d'adapter les termes de cette convention pour prendre en compte les évolutions de la fiscalité inhérente au stockage des déchets et prolonger le délai maximum pour utiliser la quantité totale.

**Exposé des motifs :**

En décembre 2005, l'Agglopole Provence a renouvelé la Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre de Stockage de Déchets de la Vautubière à la Fare-les-Oliviers.

Au titre de la commune de Coudoux qui faisait partie du Syndicat Crau Alpilles, la CPA bénéficiait d'un droit de tirage sur cette installation. Cet élément avait été oublié lors de la conclusion de cette nouvelle DSP.

Afin de résoudre le conflit entre nos deux collectivités issu de cet oubli, une convention transactionnelle a été signée le 15 décembre 2006, réglant le préjudice par la mise à disposition d'un droit de tirage total pour la Communauté du Pays d'Aix de 25 000 tonnes sur la site de la Vautubière jusqu'au 9 février 2017.

La convention précisait qu'en cas de modification de la fiscalité inhérente à l'enfouissement des déchets, ce qui s'est produit au détour des lois de finances 2009 et 2010, les deux parties se concerteraient pour établir les modalités à mettre en place. La concertation a abouti à la nécessité de prendre en compte, par voie d'avenant, la hausse de la fiscalité pour l'exécution de cette convention.

Etant donné ces éléments, l'objectif de cet avenant est d'une part de prendre en compte l'augmentation réglementaire de la TGAP issue des dernières lois de finance inhérente aux stockage des déchets et, d'autre part, au regard de la non opportunité pour la Communauté du Pays d'Aix de consommer la totalité des 25 000 tonnes au 9 février 2017, de prolonger cette date limite au 31 décembre 2018.

Il convient de rappeler que conformément aux termes de la convention initiale, les sommes seront versées par la CPA à l'Agglopole par l'intermédiaire de trois titres de recettes par année.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,
VU le code général des collectivités territoriales;
VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau
VU la délibération du 8 avril n°2005-B083
VU la convention transactionnelle entre la Communauté du Pays d'Aix et l'Agglopole du 15 décembre 2006,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention transactionnelle du 16 décembre 2006 entre le Communauté du Pays d'Aix et l'Agglopole,

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les avenants et toutes pièces nécessaires à leur aboutissement.

**2011_B199**

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - Traitement - Enfouissement des déchets externalisés - Convention transactionnelle Agglopole Provence / CPA - Avenant n° 1**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 25 MAI 2011